

et (6) Saint-Pierre, Nouvelle-Ecosse, sur l'océan Atlantique aux lacs Bras d'Or. La longueur globale de ces six réseaux est de 1,890 et celle des canaux proprement dits, de 509 milles.

Le nom des divers canaux construits le long de ces routes, les endroits où ils se trouvent et leur longueur, de même que le nombre et la longueur de leurs écluses et autres détails, se trouvent aux pp. 636-639 de l'Annuaire de 1926 et dans la brochure intitulée "Canaux du Canada", publiée par le Ministère des Transports. Un tableau indiquant la longueur et la dimension des écluses des canaux à la fin de 1941 se trouve à la page 591 de l'Annuaire de 1941.

Sous la juridiction du Ministère fédéral des Travaux Publics il y a les écluses St. Andrews (longueur, largeur et prodonneur, 215, 45 et 17 pieds respectivement) à Selkirk sur la rivière Rouge, Manitoba, et deux ou trois autres écluses plus petites très éloignées l'une de l'autre dans les autres provinces. Il y a de même quelques petites écluses isolées contrôlées par les provinces dans lesquelles elles sont situées.

Sous-section 4.—Ports

L'étude du transport par eau n'est complète que s'il est tenu compte de la coordination du transport par terre et du transport par eau dans plusieurs des ports. L'outillage destiné à faciliter les mouvements d'échange comprend les docks et les quais nécessaires dont quelques-uns pour le trafic-voyageurs mais la plupart pour le trafic-marchandises, des entrepôts pour la manutention de la cargaison générale et un outillage spécial pour les marchandises en vrac telle que le bois, le charbon, l'huile, le grain, etc. Cet outillage peut comprendre aussi des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées et facilités d'aiguillage, des élévateurs à grain, des soutes à charbon, des réservoirs d'huile et, dans les principaux ports, des bassins de radoub.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des Ports Nationaux; sept autres, par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. Les autres sont administrés par des maîtres de port relevant directement du Ministère des Transports.

Il y a dans la plupart des ports, en plus des facilités offertes par le Conseil des Ports Nationaux et autres commissions, des docks et des facilités de manutention appartenant à des compagnies privées telles que compagnies de chemin de fer, de pulpe et papier, d'huiles, d'industrie sucrière, etc. Quelques ports sont aussi munis de cales sèches. Celles-ci sont étudiées séparément.

2.—Facilités des six principaux ports du Canada, 31 décembre 1942 et 1943

NOTA.—Les aménagements comprennent ceux qui relèvent d'autres organismes aussi bien que ceux qui relèvent du conseil de ces ports.

Année et item	Halifax	Saint John	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Van-couver
1942						
Profond. minim. du chenal d'ap. pds	50	30	35	30	32.5	35
Voie ferrée..... milles	31	63	32	5	61	75
Môles, quais, jetées, etc. nomb.	46	20	36	3	105	28
Longueur de mouillage..... pds	33,416	15,175	32,505	7,400	51,060	32,364
Hangars de transbordement..... pds car.	1,236,804	745,000	743,642	154,600	2,063,033	1,547,464
Entrepôts frigorifiques..... pds cu.	1,075,000	880,000	500,000	Nil	4,628,800	1,277,000
Élévateurs à grain—						
Capacité..... boiss.	2,200,000	3,000,000	4,000,000	2,000,000	15,162,000	18,716,500
Capacité de chargement, boiss. par h.	75,000	150,000	90,000	32,000	400,000	377,000
Grues flottantes (capacité)..... tonnes	75	35	75	Nil	75	50
Entrepôts de charbon d'ensoutage "	115,000	34,000	215,000	300,000	1,380,000	Nil
Réservoirs d'huile..... gall.	75,307,610	9,818,000	26,280,000	Nil	30,000,000	104,227,727